

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 9 avril 2019**

**Date de convocation :**  
2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Yves-Olivier Parizot, Christian Bou.

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 10

**Absents excusés et représentés :** Sandrine Moreira Da Cruz représentée par Martine Merelle, Corinne Daverdin représentée par Christian Gatineau.

**Absentes excusées :** Christophe Chipault, Sandrine Buisson.

**Secrétaire de séance :** Florent Pruvost

Monsieur Pruvost Florent est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à retirer de l'ordre du jour

- la délibération relative à l'attribution et le versement des subventions aux organismes extérieurs puisqu'aucune demande n'est parvenue en mairie.

- la délibération relative à la demande de subvention au PNR pour la construction d'une gloriette par manque d'information.

Les élus approuvent à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2019**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 17 janvier qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Organisation et aménagement du temps de travail**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le rapport relatif à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail au sein de la commune de Rochefort-en-Yvelines à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019. Les agents à temps complet travailleront 37h et bénéficieront ainsi de 12 jours de RTT dont 1 sera consacré à la journée de la solidarité.

**3. Personnel : suppression et création de postes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le tableau des effectifs modifié en ne laissant que les postes actuellement pourvus.

**4. CIG : participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation financière de 5 euros pour chaque agent adhérent à la protection sociale complémentaire.

## 5. Eglise : Indemnités de gardiennage

Le conseil municipal refuse à 5 voix contre et 5 abstentions le versement d'indemnités de gardiennage au père de la paroisse de St Arnoult en Yvelines.

## 6. PNR : demandes de subventions

### a. Pour l'abattage et la plantation des arbres sur le terrain Rossi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une demande d'aide financière auprès du PNR pour un montant de 9660.00€ concernant l'abattage des arbres et la replantation de fruitiers.

### b. Pour le cadran de l'horloge de l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, la demande d'aide financière auprès du PNR pour un montant de 2660.70€ concernant la restauration du cadran de l'horloge de l'église.

## 7. Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 établi par le comptable public comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	139 497,35	1 554 988,85	1 694 485,90
Dépenses	178 001,96	1 006 280,53	1 184 282,49
Résultat de l'exercice	-38 504,61	548 708,02	510 203,41

Résultats d'exécution du budget avec reports :

	Résultats 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	-9 976,32		-38 504,61	-48 480,93
Fonctionnement	623 930,89	9 976,32	548 708,02	1 162 662,59
Total	613 954,57	9 976,32	510 203,41	1 114 181,66

## 8. Approbation du compte administratif 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité l'approbation du compte administratif résumé comme suit :

		Dépenses	Recettes
2018	Fonctionnement	1 006 280.53	1 554 988.55
	Investissement	178 001.96	139 497.35
2017	Report en fonctionnement		613 954.57
	Report en investissement	9 976.32	
	Total (réalisations + reports)	1 194 258.81	2 308 440.47
Résultats cumulés	Fonctionnement	1 006 280.53	2 169 943.12
	Investissement	187 978.28	139 497.35
	Total cumulé	1 194 258.81	2 308 440.47

## 9. Affectation des résultats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation suivante sur le budget 2019 :

- à l'article 002 du budget de fonctionnement recettes 1 114 181.66 euros
- à l'article 1068-excédent de fonctionnement capitalisé : 48 480.93 euros

- à l'article 001 du budget d'investissement dépenses : 48 480.93euros

#### 10. Vote du budget primitif 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019, à l'unanimité:  
- par chapitre pour la section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
○ Chapitre 011 : 593 754.07	○ Chapitre 002 : 1 114 181.66
○ Chapitre 012 : 563 040.83	○ Chapitre 013 : 5 000.00
○ Chapitre 014 : 212 000.00	○ Chapitre 70 : 31 600.00
○ Chapitre 022 : 85 000.00	○ Chapitre 73 : 856 000.00
○ Chapitre 65 : 522 540.83	○ Chapitre 74 : 22 500.00
○ Chapitre 67 : 12 000.00	○ Chapitre 75 : 102 500.00
○ Chapitre 023 : 153 445.93	○ Chapitre 77 : 10 000.00
➤ TOTAL 2 141 781.66	➤ TOTAL : 2 141 781.66

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 2 141 781.66 €uros

- par chapitre pour la section d'investissement:

Dépenses	Recettes
○ Chapitre 001 : 48 480.93	○ Chapitre 10 : 73 480.93
○ Chapitre 16 : 2 300.00	○ Chapitre 13 : 76 965.00
○ Chapitre 21 : 220 648.60	○ Chapitre 165 : 3 000.00
○ Chapitre 23 : 35 462.33	○ Chapitre 021 : 153 445.93
➤ TOTAL : 306 891.86	➤ TOTAL : 306 891.86

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 306 891.86 €uros

#### 11. Attribution et versement des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes : l'UNION : 10 000.00€ et le Comité des fêtes : 5000.00€

#### 12. Attribution et versement des cotisations aux organismes de regroupement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des contributions aux organismes de regroupement suivants : le SYNDICAT DES ECOLES : 133 820.73€ ; l'UMY : 92.50€ ; l'AMF : 148.28€ ; la Mission locale : 885.40€ ; Ingénieur'Y : 932.00€ ; l'ADAMY : 100€ ; l'AMIF : 84.64€ et l'A10 GRATUITE : 100€.

#### 13. Versement de cotisation au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement au C.C.A.S d'un montant de 13 000€.

#### 14. Charge de personnel à rembourser par le SIE à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la répercussion des charges de personnel au S.I.E. pour un montant de 6000€.

#### 15. Vote des taux des taxes locales 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition fixés sur l'année 2018 soit : Taxe d'habitation : 7.03% ; Foncier bâti : 8.27% et Foncier non bâti : 37.83%.

#### 16. Bibliothèque : demande d'aide financière au Département pour la création d'un réseau de territoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'associer aux communes de d'Ablis, Bullion, Orcemont, Prunay-en-Yvelines, Ponthévrard, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion

et Sonchamp afin de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental pour la création du réseau de territoires.

**17. Informations et questions diverses**

- a. DGF
- b. Ile de France mobilités
- c. Nichoirs
- d. Fermeture de la classe de l'école élémentaire
- e. Urbanisme
- f. Grand prix de la presse municipale
- g. Elections européennes

La séance est levée à 23h26.



Le Maire  
Sylvain LAMBERT